

/ORDRE DU JOUR : CONSTRUCTION DU CENTRE SOCIAL BASSENS/

La surface au sol est réduite à 160 m² ; Les contraintes administratives ne nous permettent pas de dépasser un R + 1 ; La surface totale constructible serait de 320 à 350 m².

Les participants s'orientent vers le projet d'un petit Centre Social avec un secteur socio-éducatif ;

Il convient de réfléchir ensemble sur le programme de cet Equipement en tenant compte :

- /1/ - des besoins que manifeste le centre social existant déjà sur Bassens 1,
- /2/ - des activités et structures existantes dont l'A.T.O.M.

Il n'est pas souhaitable de conforter cette cité dans deux pôles différents, c'est pourquoi ce programme va tenir compte de ce qui est fait et de ce qui est projeté par les différents partenaires.

Il est bien évident qu'une recherche de complémentarité dans les actions doit être constante.

Besoins formulés

- /A/ - L'Association des Locataires demande la création d'un groupement d'achats type coopératif.

Après discussion, il s'avère que cette activité sans but lucratif peut rendre service aux familles où les commerces sont inexistants.

- /B/ - Atelier de préformation sur le métier du fer et du bois pour préparer les jeunes à rentrer dans un centre d'Apprentissage.

Ce type d'activité très intéressant ne peut être pris en charge par l'association du Centre social car il nécessite du personnel spécialisé, des locaux adaptés.

Si cette action ne peut pas être menée dans des locaux nouveaux, la question reste posée pour sa réalisation dans d'autres lieux.

Les animateurs du Centre social proposent :

/17

Qu'une salle polyvalente de 80 à 100 m² soit réalisée pour la pratique d'activités physiques, de fêtes, et de grandes réunions.

/27

Un atelier de tissage pour les femmes	30 m ²
Une salle d'activités bibliothèque et alphabétisation.....	20 m ²
Deux salles d'activités pour poterie, sérigraphie, photos etc	

L'A.T.O.M. déjà implantée dans ce bâtiment L souhaite récupérer une surface identique à celle occupée aujourd'hui pour ses diverses actions ;

A cet effet, l'ATOM demande :

- 3 salles de classe de.....	20 m ²
- 1 salle d'activité.....	50 m ²
- 2 bureaux de 12 m ² , servant aussi d'activité médicale.....	24 m ²

L'ensemble de ces surfaces + deux bureaux en rez de chaussée, les divers rangements et les sanitaires atteind 394 m².

Les surfaces que l'on pourrait retenir par rapport aux contraintes seraient les suivantes :

/REZ DE CHAUSSEE/

- 1 salle.....	80 M ²	} soit une superficie de 160 m ²
- 1 salle tissage.....	25 M ²	
- 2 bureaux de 10M ²	20 M ²	
- Sanitaires.....	20 M ²	
- Rangements.....	15 M ²	

/1ER ETAGE/

- Salles de cours et d'activités pour l'A.T.O.M.....	160 M ²
--	--------------------

Ce programme ainsi défini permettra à l'Architecte de préparer un avant projet qui sera discuté lors de la prochaine réunion.

.../....

La question se pose sur le logement du gardien ; Il n'y aura pas de logement de gardien pour le Centre Social ; Le gardien de la cité pourrait effectuer ce travail de gardiennage ;

Pour cela la SCIC se propose de prévoir ce logement dans l'immeuble près du centre social.

Madame WENDLING fait part d'une demande de l'ADAPT pour obtenir un bureau pour leur association ; Les bureaux devant rester polyvalents, il ne semble pas possible d'accéder à cette demande.

L'A.D.A.P.T. pourra néanmoins utiliser les locaux polyvalents en fonction d'un planing d'occupation des locaux.
